

01 2.4. PORT DE SAINT-PIERRE

07 Carte 982.

13 ENC FR60982A.

01 2.4.0. GÉNÉRALITÉS

07 Il comporte du Nord au Sud :

- la rade extérieure, comprise entre l'île aux Marins et l'île principale ;
- le nouveau port, protégé par la digue enracinée « du NE » et la digue détachée « du SE » (« digue du large ») ; ce port peut recevoir des navires de 120 m calant 8,5 m ; les musoirs des digues portent des feux ;
- le port intérieur, dit Le Barchois, au SW de la pointe aux Canons, protégé par le brise-lames enraciné coudé de l'île aux Moules ; il peut recevoir des navires de 45 m de long et 5,5 m de tirant d'eau.

13 Normalement ouvert toute l'année, il exporte des produits de la mer et reçoit tout le ravitaillement des îles.

19 Les limites du port sont définies au NE par le cap Rouge, la bouée « Nord-Est-SPM » et le cap Gordon ; et au SE par le musoir du brise-lames de l'île aux Moules et l'extrémité Ouest de l'île aux Marins.

25 La vue 2.4.0. présente l'entrée du port de Saint-Pierre.

31



2.4.0. — Entrée du port de Saint-Pierre (photo Patrouilleur Le Fulmar, 2009).

01 2.4.1. MARÉE ET COURANTS

07 Les courants de marée peuvent atteindre 3 nœuds (voir l'*Annuaire des Marées, Tome II*). Venant du SE, le courant de flot entre par le Sud de l'île aux Marins et sort par la passe du NE ; le jusant porte rarement en sens inverse.

13 Dans le port même, le courant est en général sortant, avec des tourbillons dans la partie Est par fort vent de SE.

01 2.4.2. APPROCHE

07 Seule la passe du NE est utilisée, l'ancienne passe du SE étant définitivement fermée à la navigation. Ayant contourné la côte Ouest et les dangers du Nord (§ 2.3.1.) de l'île Saint-Pierre, le navire venant du Sud et de

l'Ouest gagne la bouée d'atterrissage, marque d'eaux saines, lumineuse et à sifflet « Nord-Est-SPM » (46° 48,3' N — 56° 07,7' W), d'où il fait route à 235° sur le mouillage.

- 13 La côte Est de l'île Saint-Pierre est décrite précédemment (§ 2.3.2.). À 500 m au SW du cap à l'Aigle, on aperçoit l'ancienne usine frigorifique et son quai en eau profonde, et à 130 m plus au SW une épave échouée ; un rocher blanc est bien visible à 0,5 M au SW de l'usine (vue 2.4.2.). Un pylône de télévision et l'église sont également bien visibles à Saint-Pierre, ainsi que l'église de l'île aux Marins.

19



2.4.2. — Approche Nord de Saint-Pierre.

- 25 Mis à part quelques hauts-fonds près de la digue du NE, la partie Ouest de la rade est libre de dangers. Par contre, la partie SE est occupée par un banc couvert de moins de 5 m d'eau ; il est balisé par la bouée cardinale Nord de la **basse Le Flétan** et par la bouée latérale bâbord lumineuse « 2 -SPM » de l'**Île au Massacre**.
- 31 Un câble sous-marin électrique est mouillé entre les 2 musoirs des digues du NE et du SE.

01 2.4.3. PILOTAGE

- 07 Les navires doivent faire connaître à la station de pilotage, leur HPA 24 heures à l'avance ou, au plus tard, au moment où ils quitteront le port d'escale précédent. Cette heure doit être confirmée 1 heure avant l'arrivée à la bouée d'atterrissage.
- 13 Les grands navires de pêche et de commerce doivent adresser 24 heures à l'avance au capitaine de port leur HPA, longueur et tirant d'eau.
- 19 Le pilote, obligatoire au-dessus de 50 tonneaux de jauge nette et à partir de 35 m de longueur, se demande 1 heure à l'avance.
- 25 En général, le pilote embarque à la bouée d'atterrissage. Selon les conditions météorologiques, il peut être amené à choisir un autre secteur pour un embarquement plus sécuritaire.
- 31 Nom du bateau remorqueur pilote « Radar IV » équipé VHF.

01 2.4.4. MOUILLAGES

- 07 *Le mouillage en rade est possible, sauf par vent de NE ; il est néanmoins conseillé de conserver ses machines parées à manœuvrer, même par beau temps.*
- 13 *Le poste pour les grands navires est, par 20 m d'eau, à 0,2 M dans le 145° de l'usine Frigorifique et sur l'alignement de l'extrémité Nord du cap de la Chèvre par le cap à Gordon. On peut aussi mouiller plus au large, par 35 m d'eau, à 0,35 M dans le 080° du rocher Petit Saint-Pierre.*

- 19 Les remorqueurs de haute mer mouillent à 1 200 m dans le 225° du rocher Petit Saint-Pierre.
- 25 Il faut éviter de mouiller à proximité des ancres d'anciens corps morts, à 0,1 et 0,2 M au NW de la basse Le Flétan.
- 31 Le port intérieur, **Le Barchois**, n'offre pas de mouillage sûr, surtout par vent de NE, car le fond y est de mauvaise tenue et l'évitage restreint.

01 2.4.5. ACCÈS

- 07 Au milieu du port, la **pointe aux Canons** porte à son extrémité la tour hexagonale rouge et blanc d'un phare désaffecté (vue 2.4.5.). Cette tour peut former alignement d'entrée à 210° avec le pylône, lumineux, blanc à sommet vert, implanté à l'extrémité Nord du terre-plein Sud du Barchois ; celui-ci, moins élevé (8 m), est masqué quand l'alignement se ferme.

13



2.4.5. — Alignement Pointe aux Canons (photo Patrouilleur Le Fulmar, 2009).

- 19 Le chenal d'accès au port intérieur, large de 40 m, est balisé par le feu du terre-plein Sud du Barchois et par des bouées latérales, lumineuses ou non.
- 25 Le chenal d'accès au port de plaisance de l'Anse à Rodrigue est balisé par un pylône lumineux (2 m) marquant le coin SE du terre-plein qui sépare le quai du Commerce de l'Anse à Rodrigue ; deux têtes de roche découvrent dans la passe, la plus au Nord porte une balise-espar de marque spéciale.

01 2.4.6. INSTALLATIONS PORTUAIRES

- 07 Voir le tableau 2.4.6.A.

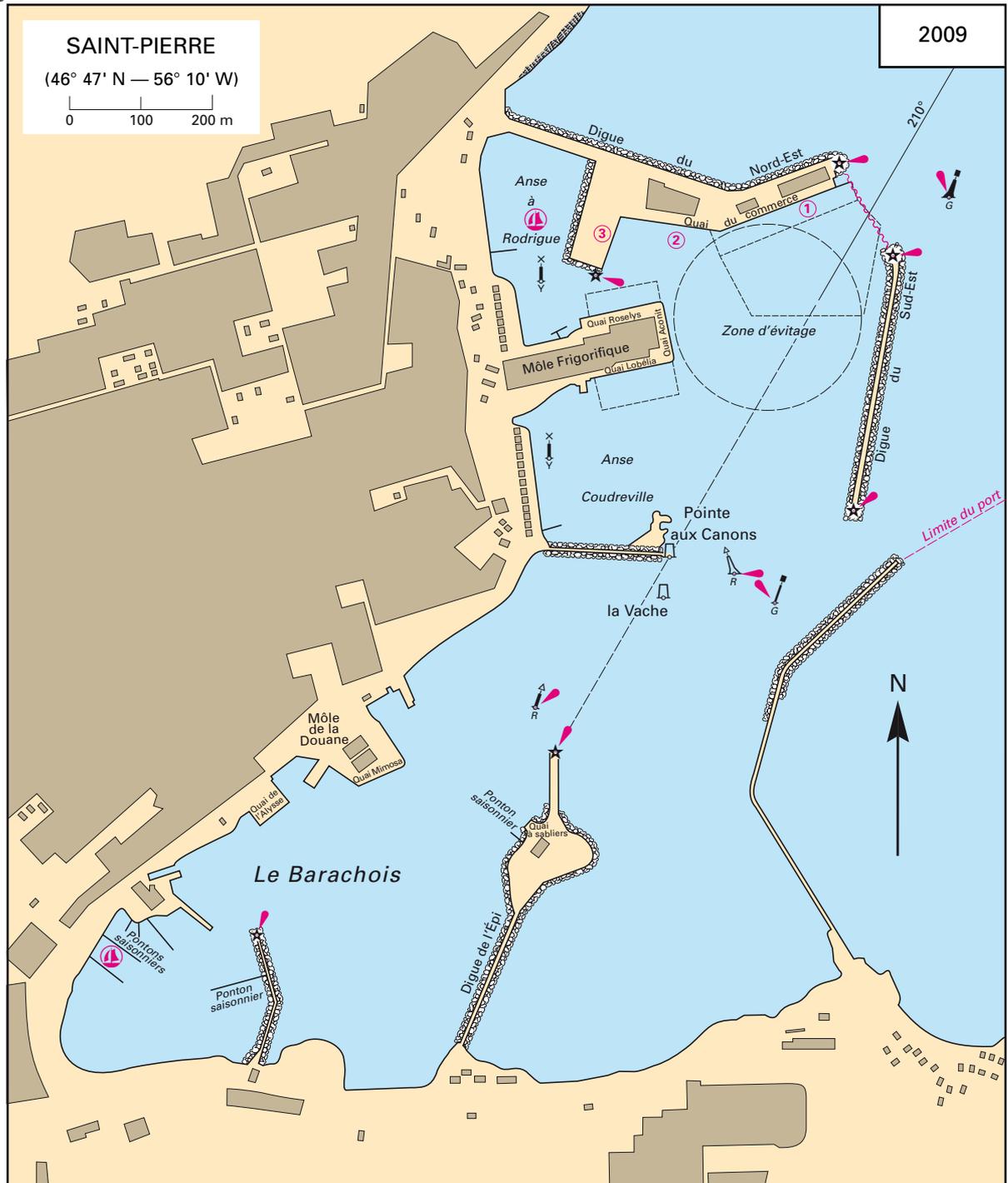
13

Poste	Longueur (m)	Profondeur (m)	Observations
RADE EXTÉRIEURE Quai du Frigorifique	56,4 et ducs d'Albe	10	Peut recevoir les navires-citernes.
NOUVEAU PORT Quai du Commerce			
Poste I	170	8,5	Terminal roulier.
Poste II	144	6	
Poste III	90	6	
Môle Frigorifique			
Côté Nord (Quai Roselys)	120	7,0 sur 92 m	
Côté Est (Quai Aconit)	80	6	
Côté Sud (Quai Lobelia)	120	5,5	
LE BARACHOIS			
Quai Mimosa, Face Est	75	0 à 5	
Face Sud	72	5,5	
Face Ouest	49	5,5	
Quai de l'Alysse, Face Est	35	2 à 3	
Face SE	50	5,5	
Face Ouest	25	0 à 3	
Quai du balisage	65	—	
Quai sablier	10	—	Terre-plein 2 500 m ² .

2.4.6.A. — Installations portuaires de Saint-Pierre.

- 19 En rade extérieure, le long de la rive Nord-Ouest, le **terre-plein** de l'ancien môle frigorifique de la **SPEC** offre un quai en eau profonde. Ce terminal se compose d'un appontement central de 56 m de long et de deux ducs d'Albe d'accostage distants de 100 m ; il peut accueillir des navires de 25 000 tonnes de port en lourd et de 300 m de longueur avec un tirant d'eau de 9,5 m. En période estivale les paquebots et croisiéristes de 200 m s'y accostent facilement ; il n'est pas praticable par fort vent d'Est.
- 25 À droite en entrant dans le **nouveau port** on trouve le quai du Commerce équipé d'une rampe d'embarquement pour navires rouliers. Du quai de rive s'avance le **môle Frigorifique**, devant lequel une aire d'évitage, de 260 mètres de diamètre, offre 5 à 8 m d'eau.
- 31 Au NW du môle Frigorifique, l'**Anse à Rodrigue** offre 10 appontements par 1,8 à 2,4 m d'eau aux navires de plaisance ; eau et électricité à ces postes.
- 37 Le Barachois est plutôt réservé aux pêcheurs et au transport de passagers, à l'exception des grands chalutiers qui vont dans le nouveau port. On y trouve successivement la cale du Gouvernement pour embarcations à fond plat, les quais du Mimosa (ou de la Douane), de l'Alysse et Tabarly (école de voile). À 0,1 M au SW du quai de l'Alysse, un port de plaisance offre 150 postes sur 6 appontements. Ce port est abrité par deux jetées.

43



2.4.6.B. — Plan du port de Saint-Pierre.

01 **2.4.7. RÈGLEMENTS SANITAIRES**

07 Se reporter au paragraphe 1.5.1.6.

01 2.4.8. SERVICES PORTUAIRES

- 07 Outillage :
- 5 grues mobiles de 5 à 20 tonnes à 18 m ;
 - 2 élévateurs à fourche de 2 tonnes ;
 - 8 élévateurs à fourche de 2,5 tonnes ;
 - 4 tracteurs pour conteneurs de 40 tonnes ;
 - 1 transporteur-élévateur pour conteneurs de 40 pieds à 52 tonnes ;
 - 1 transporteur-élévateur pour conteneurs de 40 pieds à 40 tonnes.
- 13 Eau à tous les postes. Soutage au quai en eau profonde du Frigorifique. Gazole au nouveau port (55 m³/h).
- 19 Vivres en quantité limitée (une semaine de préavis pour les grosses commandes). Approvisionnements de bord.
- 25 Dératisation et délivrance de certificats.
- 31 Réparations mineures : ateliers de soudure, charpentage, électricité. Dépannage de tous appareils de navigation.
- 37 Scaphandriers pour travaux sous-marins.
- 43 Le bateau-pilote de 600 ch fait office de remorqueur.

01 2.4.9. VILLE

- 07 **Saint-Pierre** (6 345 habitants en 2009) est le chef-lieu de la collectivité territoriale (§ 1.5.1.). L'île aux Marins est également peuplée en été.
- 13 Centre hospitalier (évacuations sanitaires vers la métropole ou le Canada).
- 19 L'activité est axée sur les produits de la pêche : l'usine frigorifique stocke et traite 5 000 tonnes de poisson par an.
- 25 La capitainerie du port est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 ; Tél. 0.508.41.09.74 ; Fax. 0.508.41.09.79 ; Cellulaire 0.508.55.03.08 ; BP. 4235. 97500 Saint-Pierre et Miquelon.
- 31 Syndicat des pilotes : tél. 0.508.55.21.24 ou 0.508.55.21.25 ; fax. 0.508.41.40.46.
- 37 Pour les communications se reporter au § 1.5.1.7.